

NOUVELLE-CALEDONIE

Conseil Economique et Social

Nouméa, le 25 Octobre 2001

VOEU N° 06 /2001

RELATIF A LA DELINQUANCE JUVENILE EN NOUVELLE-CALEDONIE

Le Conseil Economique et Social de la Nouvelle-Calédonie, conformément à la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 03/CP du 05 Novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du Conseil Economique et Social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 1-CES/2000 du 07 Mars 2000 portant Règlement Intérieur du Conseil Economique et Social,

Vu l'autosaisine du Conseil Economique et Social relative à la délinquance juvénile en Nouvelle-Calédonie en date du 04 Avril 2000,

Vu l'avis du Bureau en date du 23 Octobre 2001,

a adopté lors de la Séance Plénière en date du 25 Octobre 2001, les dispositions dont la teneur suit :

I - LES FAITS

A - La délinquance juvénile : un phénomène en hausse depuis la fin des années 90.

Le Conseil Economique et Social a pu dresser un constat inquiétant certes mais pas alarmiste de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Afin de cerner son étendue, **il a bénéficié**, en plus des observations des différents socioprofessionnels concernés, des données chiffrées émanant principalement des services de Gendarmerie et de Police (nationale et municipale).

Il a ainsi remarqué que la majorité des exactions commises en 1999 par des mineurs, était localisée en Province Sud.

Il y a lieu de préciser que la Police Nationale a vocation à cibler ses interventions sur Nouméa et le Grand Nouméa.

Bien que la Police Municipale ne puisse qu'interpeller les individus afin de les remettre aux officiers de police judiciaire (de la Police Nationale ou de la Gendarmerie), elle accomplit de nombreuses actions de prévention. Ainsi, elle espère agir contre les abus d'alcool ou de drogue qui touchent particulièrement les jeunes.

De plus, elle participe à des réseaux de concertation et de collaboration établis entre les différents intervenants et notamment les éducateurs spécialisés.

En 1999, la Police Nationale a repéré trois quartiers qui paraissaient davantage touchés par ces phénomènes de délinquance :

- ? Rivière Salée avec **58 faits**,
- ? Pierre Lenquette et Montravel avec **72 faits**,
- ? et Tindu avec **95 faits**.

En 2000, le découpage géographique des zones d'intervention de la Police Nationale ayant été modifié, le Centre Ville a comptabilisé **146 mineurs mis en cause**, le quartier de la Rivière-Salée, **49 mineurs** ; alors que **15 mineurs** étaient mis en cause dans des infractions non définies.

S'agissant du premier semestre de l'année 2001, les 3 quartiers les plus touchés sont :

- ✍ le Centre Ville avec **107 mineurs mis en cause**,
- ✍ Magenta avec **54 mineurs mis en cause**,
- ✍ la Rivière-Salée avec **44 mineurs mis en cause**.

Une étude métropolitaine démontre que la Nouvelle-Calédonie reste tout de même en dessous de la moyenne nationale en matière de délinquance juvénile. A titre de comparaison, une ville de dimension à peu près similaire au territoire telle que la Rochelle, connaît un taux de délinquance juvénile de 71 ‰ ; alors que celui de la Nouvelle-Calédonie n'est que de 60 ‰.

En effet, la délinquance juvénile calédonienne, représentant près de 13 ‰ de la population, dont 6,19 ‰ de jeunes de 13 à 16 ans, est relativement stable comparée aux années antérieures (1999 : **7,05 ‰** - 1998 : **14,09 ‰** - 1997 : **12,94 ‰** - 1996 : **13,48 ‰**).

Quant aux affaires jugées par le juge des enfants près du tribunal de Nouméa, au cours de l'année 2000, elles sont au nombre de **481**, dont 3 relevant de la qualification de crime.

Ces faits sont constitués d'infractions commises contre des biens (**70 ‰**), d'attaques contre les personnes (**10 ‰**) et de cas de consommation de cannabis (**9 ‰**). Enfin, **7 ‰** de ces infractions sont dus à la transgression de règles du code de la route.

B - Les principales infractions commises par les mineurs (schéma ?).

Le schéma démontre qu'au titre de l'année 2000, tous les types d'infractions ont été relevés.

Les délits les plus importants sont les cambriolages, les vols (à l'étalage, à la roulotte ...) ainsi que les destructions et dégradations.

Heureusement, les infractions les plus graves tels que les crimes, violences envers enfants ou trafics de stupéfiants, semblent être des cas isolés.

Quatre régions assez représentatives de l'ensemble du territoire, ont ainsi fait l'objet de comparaisons.

A ce sujet, il convient de préciser que ces données, issues de la Gendarmerie Nationale, sont à relativiser à propos de la Ville de Nouméa. En effet, il s'agit d'une commune où les trois institutions (Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Police Municipale) sont appelées à intervenir. Or, la Police Nationale est aussi compétente en matière de délinquance juvénile. Ce qui explique pourquoi la Gendarmerie Nationale relève moins d'infractions sur la Commune de Nouméa.

Toutefois, compte tenu de leur activité judiciaire, le taux de délinquance des brigades du Pont des Français, de Bourail, Thio, Dumbéa et Houailou, paraît préoccupant pour l'avenir (schémas , , ,  et .

Malgré tout, 80 % des adolescents placés au Centre Spécialisé de la Jeunesse (CSJ) à Nouville, établissement ayant pour objet de recueillir les jeunes placés sur décision de justice, sont originaires de **Nouméa** et ont entre 13 et 16 ans.

A ce titre, la Ville de Nouméa a consacré 80 millions de francs CFP de son budget à la lutte contre la délinquance juvénile et 38 millions de francs CFP pour le volet éducatif.

La Mission Locale d'Insertion des Jeunes de la Province Sud a reçu et aidé, quant à elle, 5 155 jeunes au cours de l'année 1999.

En 2000, elle recevait, au titre du suivi individuel, 5699 jeunes.

Les professionnels sociaux mais aussi ceux de la Justice ont effectivement relevé un amoncellement de jeunes autour de la ville de Nouméa qui, en tant que capitale, constitue un véritable pôle d'attraction notamment pour les ressortissants des provinces Nord et Iles.

Dans les faits, on assiste à une véritable centralisation des affaires sur Nouméa, même au niveau juridictionnel ; par exemple, une trentaine de cas seulement est traitée en Province Nord. En réalité, bien des jeunes commettent des infractions en zones urbaines, qu'ils ne commettraient pas dans leur milieu de vie habituel. Ainsi, les établissements scolaires constituent un lieu privilégié pour les jeunes qui se retrouvent et forment des groupes, des bandes.

A ce propos, le juge des enfants près du tribunal de Nouméa, a constaté une évolution des infractions pénales commises en bande constituée de jeunes ayant entre 13 et 16 ans, et comptant de 3 à 10 mineurs.

Le Conseil Economique et Social constate que, si certains jeunes de 13 à 16 ans ont la possibilité d'être pris en charge, il y en a d'autres, majeurs, qui ne peuvent plus bénéficier des structures tel que le Centre Spécialisé de la Jeunesse. Or, bien souvent ces jeunes majeurs doivent continuer de bénéficier des mêmes aides que celles prodiguées aux mineurs.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble des intervenants observe qu'il ne s'agit pas de grosses infractions mais de délinquance mineure dont les causes multiples sont pourtant surmontables.

II - LES CAUSES

Les causes de délinquance juvénile sont nombreuses mais elles peuvent tout de même être regroupées en différents ensembles plus ou moins importants.

A - Les critères liés à la famille et à l'entourage du jeune.

Les socioprofessionnels ont tous signalé aux membres l'existence d'un éclatement au niveau de la famille, qui aboutissait à une perte des repères de l'enfant. Ce dernier se retrouve bien souvent livré à lui-même, seul, sans " autorité " qui puisse l'encadrer et le protéger. Bien souvent, ce manque d'autorité s'accompagne d'un manque de perspectives et d'ambition des parents pour leurs enfants. Cette absence de soutien se ressent notamment lorsque le jeune se met à la recherche d'un emploi. Ne se sentant guère encouragé, il fait preuve de peu d'enthousiasme et manque d'initiative.

Or, **le Conseil Economique et Social dénonce** ce phénomène qui constitue selon eux, un frein au développement économique du pays.

Il se retrouve parfois de manière flagrante dans le monde mélanésien où l'autorité coutumière est également remise en cause lors de litiges relatifs aux terres coutumières. Les jeunes Mélanésiens hésitent en effet à travailler et investir pour une terre qui ne leur appartient pas. Cela peut les mener à un certain désœuvrement et une inactivité qui les conduisent vers la ville.

Le Conseil Economique et Social espère que le travail fait sur le cadastre coutumier pourra régler ce problème.

Face à la démission et à l'indifférence des parents connaissant eux-mêmes des problèmes matériels, financiers... de solitude ou encore d'alcoolisme, les enfants n'hésitent pas à contester leur autorité.

Ainsi, les personnes plus âgées et expérimentées, ne servent plus ni de repères ni de références aux jeunes.

En fait, **le Conseil Economique et Social dénonce** une véritable carence du soutien familial.

Le Conseil Economique et Social conclut à une perte de repères et de valeurs, en particulier chez les populations océaniques, qui amène chez les jeunes un mal de vivre.

B - Les causes liées à l'échec scolaire.

L'échec scolaire apparaît, au travers des différentes auditions, la seconde cause de délinquance juvénile.

En effet, l'école est l'une des institutions sur laquelle de nombreux parents vont justement " se décharger " de leurs responsabilités, alors que le corps enseignant doit d'abord privilégier l'instruction de l'enfant et la famille, son éducation de base.

Le Conseil Economique et Social dénonce la précarité dans laquelle de très jeunes enfants vivent, dès les " petites classes ". Ces conditions de vie difficiles se répercutent sur le parcours scolaire de l'enfant qui très vite se retrouve en marge du système scolaire et " décroche " très tôt, accumulant ainsi un retard considérable. Certains élèves arrivent en effet en classe de 6^{ème}, sans maîtriser les rudiments : lire, écrire, compter.

Malheureusement, ce retard et ce désintérêt pour l'école sont, par la suite, presque impossibles à combler.

Cette absence de formation a bien évidemment des conséquences fâcheuses au moment où le jeune, sans expérience, ni diplôme, va chercher à s'insérer dans la vie active. Beaucoup de jeunes sont ainsi inactifs, de part la répercussion irrémédiable de l'échec scolaire sur leur avenir professionnel.

C - Les problèmes liés au manque de moyens matériels.

Mais cette inactivité n'est pas due uniquement à l'échec scolaire.

Plusieurs autres facteurs entrent en considération tels que le surpeuplement ou la promiscuité de certains logements qui favorisent l'errance des jeunes dans les quartiers.

Le Conseil Economique et Social observe également l'absence d'aires spécialement aménagées, et qui tiendraient lieu de place ou de salle commune, où les habitants des quartiers ou des tribus, pourraient se réunir et s'exprimer.

S'ajoute également l'absence de structures et plateaux sportifs, qui relèvent de la compétence des Communes.

Il ne semble pas, pour certaines d'entre elles, que les jeunes soient une priorité régulièrement remise à l'ordre du jour. **Le Conseil Economique et Social dénonce** à cet effet, le manque de politiques relatives aux jeunes, qu'elle observe dans plusieurs Communes du territoire.

Livrés à eux-mêmes, les jeunes rompus à l'ennui, cèdent de plus en plus tôt, à la consommation de tabacs, d'alcools voire même de drogues. Enfin, ils acquièrent une prédisposition à la commission d'infractions.

Quant aux phénomènes d'urbanisation et de développement économique, ils peuvent eux aussi causer la perte des repères ainsi qu'un déracinement profond.

III - LA SITUATION DE L'ENFANT

La Nouvelle-Calédonie est un pays composé pour majorité de jeunes. Cette tranche de la population constitue donc une force vive qu'il convient de ne point négliger.

Malheureusement, bon nombre d'enfants subissent au quotidien des maltraitances, ou souffrent de divers maux.

Ces différents facteurs sont entre autres :

? ?l'absence de soins,

? ?une mauvaise hygiène (alimentaire...),

? ?des violences (physiques ou morales) contre des enfants parfois en bas âge,

? ?ou encore l'absence des parents qui se traduit dans la plupart des cas, par une carence des repères que chaque enfant devrait avoir afin de se construire une personnalité équilibrée et harmonieuse.

Bien évidemment, certains parents ont eux-mêmes été touchés par ce genre de maux et ont tendance à reproduire ce schéma par rapport à leurs propres enfants.

D'autres parents délaissent purement et simplement les enfants qui se retrouvent seuls, totalement livrés à eux-mêmes, " obligés " de se forger des règles de vie qui finissent par s'opposer à celles des parents puis à celles de la société.

Mais les enfants sont demandeurs de règles, de limites et de garde-fous qui les aident à se construire.

L'environnement familial est donc fondamental pour l'enfant, il constitue la base.

Si cette base est ébranlée dès le départ, cela aura des répercussions irrémédiables pour l'enfant, qui peuvent s'observer à différents niveaux.

Au niveau de la famille, les enfants ont tendance à entretenir des relations conflictuelles notamment avec les parents ayant des faiblesses, et préfèrent l'attrait des bandes ou groupes de jeunes où ils se sentent davantage sécurisés, entourés d'êtres qui leur ressemblent.

En plus de troubler la vie familiale des enfants, cela perturbe grandement leur scolarité et bon nombres d'entre eux ont effectivement un niveau scolaire très bas qui leur fait accumuler un retard parfois si considérable, qu'il paraît impossible à rattraper.

Bien entendu, ces difficultés scolaires se répercutent lors des formations professionnelles des jeunes qui se retrouvent avec très peu de bagages. Il n'est pas rare que certains d'entre eux ne sachent ni lire ni écrire.

Ainsi, ils cèdent à la tentation de commettre des actes dont certains sont réprimés sur les plans légal et pénal. Ces faits sont constitutifs d'infractions et viennent grossir les cas de délinquance juvénile.

Malgré tout, il convient de mettre l'accent sur le processus qui a conduit l'enfant à se marginaliser. Ce phénomène n'est pas innocent. Il traduit les dérives et les malaises d'une société dont les premières victimes sont les enfants. Ces derniers subissent en effet la transgression de règles mises en place par les adultes eux-mêmes.

C'est la raison pour laquelle il convient à tout prix de recentrer l'enfant au sein de notre société, car finalement, c'est lui qui en constitue le socle.

En fait, les participants aux travaux s'accordent pour dénoncer la délinquance juvénile comme étant l'un des symptômes d'une très grande souffrance dont les enfants ne devraient pas être les victimes.

IV - LES SOLUTIONS ENVISAGEES

Le Conseil Economique et Social conclut que les solutions sont de plusieurs ordres mais qu'elles ne seront réellement efficaces qu'à la condition que l'ensemble des intervenants et responsables s'y attelle véritablement et qu'ils agissent de concert.

☞ Missions préventives des forces de l'ordre

Au niveau des différentes agglomérations de la commune de Nouméa, des commissariats de quartier ont vu le jour afin de délocaliser les services de police dans les quartiers. En plus du soutien administratif ainsi prodigué, **le Conseil Economique et Social conseille** aux forces de l'ordre de mettre en place des actions de prévention notamment les week-end. En effet, ces moments sont propices aux jeunes qui, délaissés, commettent des infractions. C'est la raison pour laquelle **il désire** que ces établissements soient ouverts en continu et toute la semaine, pareillement au commissariat central. Ainsi, les forces de l'ordre seraient réellement plus proches de la population.

A ce titre, **le Conseil Economique et Social approuve** la création de postes d'îlotiers dont les fonctions qui consistent à aller au contact de la population, sont à renforcer. Plus généralement, c'est l'ensemble des effectifs qu'il conviendrait de renforcer. La gendarmerie, quant à elle, multiplie les interventions de prévention auprès des établissements scolaires, en relation avec les mairies de l'intérieur.

Malgré tout, **le Conseil Economique et Social insiste** pour qu'un travail de fond soit réalisé en coordination avec l'ensemble des acteurs que sont les forces de police, la gendarmerie nationale mais également les éducateurs de quartiers qui sont, effectivement, amenés à entrer en contact avec les forces publiques dans le cadre de leur mission d'insertion et de soutien de la population.

☞ Réponses du système judiciaire

La commission d'infractions entraîne une réaction sociale et une action de l'institution judiciaire.

Cette dernière consiste en la réparation du dommage ou en une phase de médiation pour, dans les deux cas, ne pas laisser l'acte impuni.

Car en effet, un sentiment d'impunité peut naître chez le jeune délinquant si aucune action n'est intentée et cela dans un délai raisonnable.

Or, il s'agit tout de même de jeunes adolescents que les magistrats (juges des enfants) doivent tenter de réhabiliter en prenant des décisions adaptées au jeune. Par exemple, le juge des enfants tient compte de l'existence de punitions coutumières pour trancher.

Pour les cas les plus délicats, une condamnation à des travaux d'intérêt général est possible. Pour les autres affaires, une réponse plus souple est apportée par le Centre Spécialisé de la Jeunesse qui alterne selon la décision de la Justice, un centre d'hébergement et un centre de jour. Leur objectif premier est d'essayer de réhabiliter le jeune en l'accueillant et en lui prodiguant une formation professionnalisante et un minimum d'instruction.

En fait, le Centre est un "substitut" à la prison avec une assistance éducative réalisée par du personnel spécialisé. Plusieurs activités sont offertes aux jeunes qui participent au reboisement de certains sites miniers, font de l'informatique avec même la création par les adolescents, d'un site sur Internet dénommé " la case de la parole " où chacun s'exprime librement. A partir des informations ainsi recueillies sur le site, la psychologue affectée au service du Centre peut réaliser un travail de fond pour mieux comprendre le jeune qui a été amené à commettre certaines infractions.

Selon le cas, les éducateurs vont chercher à réhabiliter le jeune dans un milieu plus adapté comme le placement en tribu d'accueil.

Enfin, les responsables du Centre regrettent le manque de moyens financiers et matériels ainsi que le manque de personnel. A ce propos, **le Conseil Economique et Social pense** que la formation des éducateurs sociaux doit être prise en charge par la Nouvelle-Calédonie car ce problème touche l'ensemble du territoire. **Il déplore** l'absence de structures similaires en Province Nord et Iles et **souhaite** que de tels centres soient mis en place afin d'accueillir les jeunes majeurs.

Car en effet, beaucoup de jeunes majeurs, de par leur passé douloureux, doivent continuer d'être traités comme les mineurs. C'est la raison pour laquelle **il souhaite** que les institutions de la Nouvelle-Calédonie adoptent la législation métropolitaine du contrat jeune adulte - magistrat pour un meilleur suivi du jeune.

Le Conseil Economique et Social souligne également l'action d'autres organismes telle que la Mission d'Insertion des Jeunes de la Province Sud qui a pu mettre en place un bureau d'information jeunesse ainsi qu'un atelier pédagogique qui permet une remise à niveau du jeune.

Quant à la Mission Locale d'Insertion des Jeunes de la Province Nord, malgré un fonctionnement totalement différent de celle de la Province Sud, **le Conseil Economique et Social a pu** se réjouir de constater que les jeunes bénéficient de formations diverses pour lutter contre le désœuvrement et pour acquérir un minimum de bases. **Il constate** qu'il s'agit d'une structure dynamique dont le travail commence à porter ses fruits.

Bien entendu, **le Conseil Economique et Social tient** aussi à encourager les associations telles que l'APAI ou encore la RAPSA et le monde caritatif qui, en Nouvelle-Calédonie, font un travail remarquable auprès des jeunes mais aussi auprès de la population dans son ensemble.

En effet, bien des organisations associatives se sont constituées à partir du manque de structures de placement. Pour exemple, les foyers Clair Coteau et Georges Dubois ont été créés sur initiative de magistrats qui déplorait l'absence de centres d'accueil en Nouvelle-Calédonie. Ces foyers doivent ainsi assurer la protection de l'enfance en danger en aidant au développement de l'autonomie et à l'épanouissement de la personnalité des enfants. D'autres missions sont également envisagées par ces instituts qui vont entreprendre prochainement une campagne de prévention du suicide chez les adolescents et mettre en place des locaux qui serviront à faire de l'accueil d'urgence d'adolescents en danger.

✍ Actions en faveur du soutien scolaire

Le Conseil Economique et Social a également retenu la signature de contrats d'agglomération par les villes de Nouméa, du Mont Dore, de Païta et de Dumbéa, qui permettront la mise en place d'actions de proximité favorisant notamment le soutien scolaire. Dans l'intérieur, des contrats similaires, "les contrats éducatifs locaux", ont été signés entre l'Etat et les Communes.

Pour l'instant, seules les communes de Poindimié, Koné et Koumac en ont bénéficié, alors qu'ils permettent la création de structures socio-éducatives parfaitement adaptées aux enfants.

En réalité, il convient d'appeler l'attention de l'ensemble des institutions de la Nouvelle-Calédonie, sur le fait que l'échec scolaire se rencontre dès le primaire et s'aggrave malheureusement avec l'entrée au collège.

Les enfants doivent en effet savoir parfaitement lire, écrire et compter, et cela dès la fin du primaire.

De plus, pour prévenir le phénomène de regroupement et de constitution de bande, notamment au sein des établissements scolaires, **le Conseil Economique et Social préconise** une meilleure répartition des élèves dans les classes. Celle-ci plus hétérogène, permettrait de mêler davantage les enfants quelque soit leur provenance, afin d'éviter tout regroupement. Il en est de même pour les internats, les centres d'accueil ou d'hébergement, qui reçoivent les mêmes populations.

La question des internats fera prochainement l'objet d'une étude approfondie .

Bien entendu, **le Conseil Economique et Social encourage** absolument les parents à assister davantage aux réunions parents-enseignants et **recommande** également que les réunions parents-enfants, initiées par les associations, soient multipliées. **Il reconnaît** tout de même que bon nombre de parents rencontrent des difficultés dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants, c'est la raison pour laquelle **il entrevoit** la mise en place de structures de soutien scolaire à l'attention des parents.

Quant aux établissements scolaires, des "heures de vie de la classe" ont été instituées afin que les enfants, en compagnie de leurs parents et du professeur principal, puissent élaborer "un projet personnel" qui tienne compte de leurs capacités et de leurs résultats scolaires.

Le Conseil Economique et Social remarque que des projets professionnels ou scolaires, associant les établissements scolaires et les parents, permettront aux enfants d'entrevoir une ligne de conduite et de s'y tenir.

D'autres solutions sont envisagées par **le Conseil Economique et Social**, comme l'accroissement du nombre de cours d'éducation civique et d'éducation à la citoyenneté, pour que les valeurs fondamentales qui sont les bases de notre société, puissent être transmises à nos enfants.

Mais il souhaite également que les Directions de l'Enseignement des Provinces Nord et Iles puissent stabiliser leur contingent d'enseignants pour pouvoir à terme, les fixer afin de ralentir la fuite de ce personnel vers Nouméa.

En revanche, **le Conseil Economique et Social encourage** et **félicite** les enseignants qui cultivent une certaine dimension humaine dans les écoles. Par exemple, certains d'entre eux prennent en charge les enfants les plus démunis en fournissant des vêtements, des soins et du soutien scolaire en plus des heures de cours.

Car il n'est pas rare que de très jeunes enfants se retrouvent dans de telles situations. C'est la raison pour laquelle **le Conseil Economique et Social exprime** le souhait de mettre en place dès la maternelle ou le primaire, une cellule d'assistantes sociales et de personnel médical dans chaque école ou groupe d'écoles (publics ou privés).

A défaut de pouvoir créer de telles cellules dans chaque établissement, **le Conseil Economique et Social envisage** des regroupements par secteur géographique, pour ainsi combler le manque de personnel qualifié.

Dans certaines régions, **le Conseil Economique et Social entrevoit** même d'instituer des aides maternelles dont les fonctions seraient d'accueillir le mieux possible l'enfant, en français et en langue maternelle.

Il propose qu'un fonds social soit créé pour venir en aide aux parents. Mais ce soutien devra être perpétué tout au long du parcours de l'enfant et plus particulièrement lors de ses choix professionnels.

Il préconise d'instituer un fonds identique dès le primaire mais également de le généraliser aux deux secteurs privé et public.

A ce propos, **le Conseil Economique et Social recommande** aux responsables chargés du développement économique, de favoriser l'installation des jeunes proposant des projets économiques fiables et viables.

Malheureusement, beaucoup de jeunes, avant de pouvoir accéder au marché de l'emploi, rencontrent de sérieuses difficultés sur le plan scolaire qui les empêchent par la suite, de suivre des formations diplômantes et professionnalisantes.

Les enseignants, face à ce problème, ont créé une classe d'aide et de soutien où les élèves les plus en retard, sont davantage soutenus pour essayer justement de les maintenir dans le système scolaire.

Evidemment, **le Conseil Economique et Social approuve** cette initiative qui rencontre un franc succès. Mais là encore, **il espère** que d'autres structures similaires seront mises en place, si possible sur l'ensemble du territoire.

Une autre structure a également attiré l'attention des membres. Il s'agit de l'Association Jules Garnier pour un Juvénat Lycéen dont le président est Monsieur Elie POIGOUNE.

Les membres de l'association, tous bénévoles, accueillent de jeunes lycéens en internat, afin de leur fournir un soutien scolaire ; tout en recréant une ambiance familiale. Les élèves apprennent à se responsabiliser au niveau de leurs études tout en bénéficiant d'une certaine " éducation morale " .

En fait, les jeunes évoluent dans un climat familial où ils peuvent normalement étudier. Là encore, une certaine réussite est constatée au niveau de l'association qui, pourtant, évolue avec peu de moyens financiers et matériels.

A terme, le Conseil Economique et Social estime nécessaire la réforme des programmes scolaires.

La Nouvelle-Calédonie étant compétente en matière d'enseignement maternel et primaire, sa mission principale est ainsi d'adapter les programmes nationaux aux spécificités locales ; par le biais notamment de la Direction de l'Enseignement Catholique de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, à côté d'ambitions nationales ou régionales, il convient d'avoir des projets à l'échelle locale.

Le Conseil Economique et Social souligne que ces changements ont déjà été initiés au sein de l'Eglise Catholique.

☞ Soutien de la cellule familiale

Il est évident, pour l'ensemble des membres et des intervenants, que les solutions envisagées porteront dans un premier temps, sur la cellule de base qui, selon toute évidence, est la cellule familiale.

Ainsi les familles mais aussi les clans en milieu tribal, doivent se mobiliser autour des jeunes. **Le Conseil Economique et Social admet** que certaines familles soient dans une situation de détresse telle qu'elles ne peuvent faire face d'elles-mêmes à ces problèmes. C'est la raison pour laquelle **il propose** qu'un « livret des parents » soit institué à l'instar du livret de famille, afin qu'ils se rendent compte des droits et obligations leur incombant, ainsi que de la responsabilité engendrée par la naissance d'un enfant.

Il préconise, à ce sujet, que les éducateurs sociaux, qu'ils soient rattachés à une structure administrative ou communale, agissent non seulement auprès des enfants mais œuvrent également auprès des parents.

D'où la nécessité soulevée par la Commission d'accroître le nombre d'éducateurs, d'animateurs, d'assistantes sociales et de psychologues qui manquent cruellement en Nouvelle-Calédonie.

Pour cela, la Nouvelle-Calédonie pourrait concentrer ses efforts sur la formation des éducateurs spécialisés et des animateurs en mettant en place un statut et un corps spécifiques à ces personnels ; tout en assurant le financement de ces formations qui ont lieu en grande partie en Métropole. A ce sujet, **le Conseil Economique et Social demande** que ces formations soient dispensées localement, en totalité ou en partie, afin d'en faire bénéficier l'accès à un plus grand nombre.

En revanche, il conviendra pour la Nouvelle-Calédonie, compétente en la matière, d'envisager une politique cohérente, afin de faire en sortes que les différentes formations se recoupent, se coordonnent et soient ainsi plus efficaces.

Sur place, **le Conseil Economique et Social estime** qu'il est indispensable de mettre en œuvre une réglementation obligeant les promoteurs de projets de lotissements, à prévoir des aires de jeux, des plateaux sportifs et des espaces verts dont la superficie serait proportionnelle au nombre de personnes à loger.

Ainsi, les jeunes auraient des occupations saines et productives dans le sens où le sport en Nouvelle-Calédonie, constitue un véritable facteur d'équilibre, d'épanouissement et d'insertion. En fait, le sport est une véritable école de la vie et des valeurs.

Ce que confirme les dirigeants du Comité Territorial Olympique et Sportif qui encouragent vivement les institutions de la Nouvelle-Calédonie, tel que le Conseil Economique et Social, à prôner le développement des activités sportives afin de recentrer les jeunes autour d'activités propices au développement du pays.

En outre, l'ensemble des institutions se devra de favoriser la prévention de la délinquance juvénile, dans le soucis de protéger nos enfants, en multipliant les contacts et relations entre les différents organismes et établissements chargés de la jeunesse, de la culture et des sports. Sans pour autant négliger les liaisons déjà bien établies avec le monde associatif et caritatif, tellement actif au sein de la société calédonienne.

38 % de la population ayant moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2001, il conviendra pour nos élus de travailler non seulement à l'épanouissement physique mais également à la protection de la santé psychologique des enfants et des jeunes. Car ce sont eux les véritables garants de l'équilibre et de la perpétuation de toute société.

LA SECRETAIRE

LE PRESIDENT

Léontine PONGA

Bernard PAUL